Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 50 (1921)

Heft: 11

Rubrik: Appel du comité de la Société fribourgeoise d'éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 4 fr.; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 6 fr. — Le numéro : 25 ct. — Annonces : 40 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Firmin Barbey, inspecteur scolaire, à Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1° doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

Le Bulletin pédagogique paraît le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — Appel du Comité de la Société fribourgeoise d'éducation. Programme. — Simples réflexions sur l'exposition scolaire cantonale (suite). — X à ses amis Y et Z. — Partie pratique : Sciences naturelles, le lapin ; Leçons élémentaires de grammaire avec exercices adaptés (suite). — Echos de la presse. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Inspection des écoles du Comitat de Pest-Pilis-Solf-Kiskun (souscription).

Appel du Comité de la Société fribourgeoise d'éducation

CHERS ASSOCIÉS, COLLABORATEURS ET AMIS,

Le 9 juin prochain, la Société fribourgeoise d'éducation tiendra, à *Bulle*, sa réunion bisannuelle.

Bulle et la Gruyère sont heureux et fiers de vous offrir leur traditionnelle et franche hospitalité. La population sympathique du chef-lieu, amie du vrai progrès, ses autorités religieuses et civiles, son corps enseignant vous réservent un accueil cordial.

Venez tous nous apporter le concours de vos lumières et le fruit de votre expérience! Les questions à discuter : 1º Revision du programme des cours de perfectionnement, et, 2º Orientation pratique à donner à l'enseignement destiné aux jeunes filles pour tenir compte des conditions de la vie, sont, on ne saurait le nier,

de la plus haute importance et d'une actualité qui n'échappera à personne. La terrible guerre mondiale et les événements qui bouleversent tant de pays ont créé une situation sociale et économique nouvelle qu'il faut savoir envisager en face. A ces besoins nouveaux nés des événements, il faut des remèdes nouveaux. Il faut, en particulier, que l'école populaire s'adapte à sa situation actuelle et aux vrais besoins de nos populations si diverses.

Pour résoudre de pareilles questions, il n'est pas trop du concours actif de toutes les forces vives qui s'occupent des œuvres sociales et de l'éducation de la jeunesse.

Venez donc, vénérés membres du clergé, du district et du canton; magistrats aimés, conscients des besoins de nos populations, des devoirs et des responsabilités de votre charge;

Venez, nos chers amis du dehors qui aimez notre canton de Fribourg; les problèmes scolaires et sociaux qui nous occupent sont aussi les vôtres.

Confédérés du Valais, de la Suisse centrale et catholique, de Genève, de Vaud, de Neuchâtel et du Jura, venez à Bulle, le 9 juin; vous y serez les bienvenus!

Venez aussi, représentants de nos établissements supérieurs d'instruction : Séminaire, Université, Collège, Ecole normale, Technicum, Institut agricole, Ecoles professionnelles et Instituts divers; le concours de vos idées sera précieux à la collectivité.

Venez nombreux, plus nombreux qu'à l'ordinaire, représentants de nos Commissions scolaires qui avez à cœur l'avenir moral, religieux et intellectuel de notre jeunesse.

Venez enfin, vous surtout, chers instituteurs et institutrices qui êtes les vrais pionniers de l'éducation, toujours à la peine, toujours sur la brèche. Cette réunion de la Société d'éducation, on ne saurait trop le redire, c'est éminemment la vôtre. Pas de défection parmi les membres du corps enseignant fribourgeois! Pas d'indifférence! Pas de ressentiment! Accourez nombreux de tous les districts! Venez fraterniser avec vos chers collègues de la Gruyère.

Puisse la divine Providence bénir la journée du 9 juin 1921!

AU NOM DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION :

Le vice-président : H. Currat, insp.

Assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation A BULLE, le 9 juin 1921

Programme.

- 9 h. 05 matin. Formation du cortège sur la place de la Gare.
- 9 h. 15 matin. Office de Requiem à l'église paroissiale.
- 10 h. précises. Ouverture de la séance à l'Hôtel-de-Ville.

- a) Chant d'ouverture : Hymne du corps enseignant fribourgeois.
- b) Fête des enfants.
- c) Discours de bienvenue aux invités.
- d) Approbation des comptes.
- e) Désignation du district pour la prochaine assemblée générale.
- f) Fête du jubilaire : M. Levet, professeur à Hauterive.
- g) Lecture et discussion du rapport sur la 1^{re} question : Revision du programme des cours de perfectionnement. Rapporteur : M. F. Russieux, instituteur à Bulle.
- h) Election du président de la Société d'éducation.
- i) Lecture et discussion des conclusions du rapport sur la 2^{me} question : Orientation pratique à donner à l'enseignement destiné aux jeunes filles. Rapporteur : M^{Ile} T. Bossel, institutrice, Le Pâquier.
- k) Propositions éventuelles.
- 12 h. 30 m. Banquet.
- 15 h. Excursion à Broc et au lac de Montsalvens.

Le vice-président : H. Currat, insp.

Simples réflexions sur l'exposition scolaire cantonale

(Suite.)

Ш

J'ai un ami, — ami du bon vieux temps, — dont j'admire l'inlassable activité mise au service d'heureuses initiatives. Pionnier de l'instruction professionnelle à une époque où cette forme de la préparation pratique de la jeunesse ne comptait que de rares et timides adeptes à Fribourg et dans le pays romand, il s'employa, de toute son énergie, à l'acclimater sur notre sol. On comprend qu'il ait voulu protéger la frêle plante, quand le vent d'hostilité ou d'indifférence souffla sur ses premières floraisons; qu'il ait défendu les nouvelles tendances de l'enseignement destiné aux futurs artisans avec la ténacité d'un convaincu. Mais, parfois, en son âme de novateur, il lui arriva de fulminer contre d'autres institutions poursuivant une voie parallèle tout en remplissant un but non moins utile. Pourquoi? La raison en est simple : les cours professionnels, tard-venus, se sont trouvés bientôt en collision, ici ou là, avec les cours complémentaires prévus et rendus obligatoires par la loi. D'autre part, la protection et les sanctions légales semblaient être réservées à ces derniers plus qu'aux organisations d'instruction pratique chères à son cœur. Alors, de s'insurger contre les examens des recrutables